



COMMUNE DE LIVILLIERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du : 22 novembre 2016

(Exécution de l'art.32 du Code de l'Administration Communale)

Le vingt-deux novembre deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marion WALTER, Maire.

Présents : Mesdames Sandrine BEDIER, Cécile CARTON, Odette COISNON, Brigitte DUCHENE, Catherine FARGE, Marion WALTER & Messieurs Jean ABONDANCE, Frédéric JARRAUD, Franck MORIN, Pierre MORIN.

Absents excusés :
Madame Cécile CARTON, pouvoir Monsieur Frédéric JARRAUD ;
Madame Sandrine BEDIER, pouvoir Madame Marion WALTER ;
Monsieur Pierre MORIN, pouvoir Monsieur Franck MORIN ;
Monsieur Roger TESSIER, pouvoir Monsieur Jean ABONDANCE

Madame Odette COISNON a été élue secrétaire de séance.

A 20 h 30, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité et signé par chacun des membres présents.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajout d'un point supplémentaire : 6./ Instauration de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur les réseaux de distribution et de transport en électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, la modification de l'ordre du jour.

Madame le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour modifié :

1./ Eglise :

- a) Avancée des démarches ;
- b) Autorisation à donner à Madame le Maire de signer les marchés de travaux relatifs à l'église Saint Fiacre (délibération).

2./ Modification des commissions (titulaires et suppléants) (délibération):

- ✓ Appel d'offres ;
- ✓ Action sociale ;
- ✓ Jeunesse et sports ;
- ✓ Fêtes et cérémonies ;
- ✓ Travaux, sécurité, voirie, permis de construire ;
- ✓ Enfance (suppression) ;
- ✓ Attribution logements

3./ Approbation des rapports du syndicat des eaux SIE ELH pour l'année 2015 (délibération) et de Véolia (délibération)

4./ **CIG Affiliation volontaire** (délibération) ;

5./ **Décision modificative n°3** ;

6./ **Instauration de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur les réseaux de distribution et de transport en électricité** (délibération).

7./ **Attribution cadeau** (délibération) ;

8./ **QUESTIONS DIVERSES** :

1./ EGLISE

Le 4 novembre 2016, nous avons été informés par notre sénatrice Madame Dominique GILLOT qu'une subvention de 12 500€ nous a été attribuée au titre de la réserve parlementaire. Un courrier de remerciement sera envoyé.

Afin de pouvoir répondre aux appels d'offres, les entreprises avaient l'obligation de visite sur le site organisée avec Madame GUIORGADZE, architecte du patrimoine. Elles ont eu lieu les 19 et 26 octobre 2016.

La date limite de réception des offres était le mardi 15 novembre 2016 à 16 heures. 32 dossiers ont été réceptionnés.

Une première séance d'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 17 novembre, une seconde est prévue le mercredi 23 novembre.

Le jeudi 8 décembre 2016 à 14h30 aura lieu la présentation du rapport d'analyse des offres, et le choix par la commission d'appels d'offres des entreprises.

Après ce choix, il conviendra de signer les marchés de travaux relatifs à l'église Saint Fiacre. Aussi Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'autoriser à procéder à la signature des différents marchés et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ces différents dossiers.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ Autorise Madame le Maire à procéder à la signature des différents marchés relatifs aux travaux de l'église Saint Fiacre ;
- ✓ Charge Madame le Maire d'effectuer tous les actes découlant de la présente délibération.

2./ MODIFICATION DES COMMISSIONS (TITULAIRES ET SUPPLEANTS)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la modification des différentes commissions communales qui avaient été créées le 28 mars 2014 et le 12 novembre 2015 afin de déterminer les membres titulaires et suppléants.

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de composer les commissions communales ci-après de la façon suivante :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

TITULAIRES

◇ M. ABONDANCE Jean

◇ Mme FARGE Catherine

◇ M. TESSIER Roger

SUPPLEANTS

◇ M. MORIN Franck

◇ M. MORIN Pierre

◇ Mme COISNON Odette

COMMISSION ACTION SOCIALE :

TITULAIRES

◇ Mme COISNON Odette

SUPPLEANTS

◇ M. TOURNAIRE Jacques

◇ Mme DUCHENE Brigitte

◇ Mme CHARDON Dominique

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS :

TITULAIRE

◇ Mme CARTON Cécile

SUPPLEANT

◇ M. MORIN Pierre

COMMISSION FETES ET CEREMONIES et CAVS :

TITULAIRE

◇ Mme COISNON Odette

SUPPLEANT

◇ M. MORIN Franck

COMMISSION INFORMATION (Le Tambour de Livilliers) :

TITULAIRE

◇ M. JARRAUD Frédéric

SUPPLEANT

◇ Mme CARTON Cécile

COMMISSION TRAVAUX, SECURITE, VOIRIE, PERMIS DE CONSTRUIRE :

TITULAIRES

◇ M. ABONDANCE Jean

◇ Mme FARGE Catherine

◇ M. MORIN Franck

◇ M. TESSIER Roger

SUPPLEANTS

◇ Mme COISNON Odette

◇ M. JARRAUD Frédéric

◇ Mme DUCHENE Brigitte

◇ M. MORIN Pierre

COMMISSION ENFANCE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

TITULAIRE

◇ Mme WALTER Marion

SUPPLEANT

◇ Mme COISNON Odette

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES :

TITULAIRES

◇ M. ABONDANCE Jean

◇ Mme DUCHENE Brigitte

SUPPLEANTS

◇ Mme FARGE Catherine

◇ M. TESSIER Roger

COMMISSION LOGEMENTS :

TITULAIRES

◇ M. TESSIER Roger

◇ Mme DUCHENE Brigitte

◇ Mme COISNON Odette

SUPPLEANTS

◇ M. ABONDANCE Jean

◇ M. MORIN Franck

◇ Mme CARTON Cécile

3./ APPROBATION DES RAPPORTS DU SYNDICAT DES EAUX SIE ELH POUR L'ANNEE 2015 (DELIBERATION) ET DE VEOLIA (DELIBERATION)

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des rapports annuels 2015 du SYNDICAT DES EAUX SIE ELH et du délégataire VEOLIA adoptés par le Conseil Syndical des Eaux Ennery-Livilliers-Hérouville en date du 2016 et sollicite son adoption.

DELIBERATIONS

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le rapport annuel du SYNDICAT DES EAUX SIE ELH pour 2015, tel qu'il a été voté par le Conseil Syndical des Eaux Ennery-Livilliers-Hérouville le 7 octobre 2016.

Et

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le rapport annuel du délégataire Véolia pour 2015, tel qu'il a été voté par le conseil syndical le 7 octobre 2016.

4./ CIG AFFILIATION VOLONTAIRE.

Le CIG (Centre Interdépartemental de gestion de la Grande Couronne) informe les communes adhérentes de la volonté de l'Etablissement Public interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine de s'affilier au centre de gestion. Cette demande étant subordonnée à l'avis préalable de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés. Madame le Maire demande l'avis de son Conseil Municipal.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

ACCEPTE à 2 voix **contre** 9 voix **pour** la demande d'affiliation de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France (CIG).

5./ DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des modifications au budget primitif 2016, afin de pouvoir mandater les emprunts du mois de décembre 2016.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**, de voter les modifications suivantes :

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **De déduire** 442.03€ à l'article 6713 « Secours et dots », chapitre 67, en dépense de fonctionnement.
- **D'ajouter** 442.03€ à l'article 66111 « Intérêts réglés à échéance » chapitre 66, dépenses de fonctionnement

DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT

- **De déduire** 32.62€ à l'article 21318 « Autres bâtiments publics » chapitre 21, en dépense d'investissement.
- **D'ajouter** 32.62€ à l'article 1641 « Emprunts en euros », chapitre 16 en dépense d'investissement.

6./ INSTAURATION DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S) PROVISOIRE(S) SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT EN ELECTRICITE

Suite à la parution du Journal Officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique, afin de pouvoir émettre un titre de recettes, il convient d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité et d'en fixer le mode de calcul.

DELIBERATION

Madame le Maire propose aux membres du Conseil :

- ✓ De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- ✓ D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Pour le réseau Transport : PR'T en euros : 0,35 x L (L représente la longueur, en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en services au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour le réseau distribution : PR'D en euros : PRD/10 (PRD est le plafond de la redevance de voirie due par le distributeur (Enedis).

- ✓ Et que la redevance comme pour la redevance d'occupation du domaine public (RODP) soit gérée et perçue par le SMDEGTVO conformément à l'article 3 de l'annexe I à la convention de concession entre le dit syndicat et Enedis.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement d'un titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

7./ ATTRIBUTION D'UN CADEAU

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer un cadeau comme prime de fin d'année à son agent administratif. Le montant de ce cadeau sera imputé au chapitre 6232 « fêtes et cérémonies ».

DELIBERATION

Le conseil après en avoir délibéré

Décide d'accorder à l'unanimité à l'agent administratif le cadeau comme prime de fin d'année.

8./ QUESTIONS DIVERSES

1. PLU :

Nous avons adressé le 26 août 2016 le dossier du projet de notre PLU aux personnes publiques associées (Région, Département, services de l'Etat, communes avoisinantes), pour avis à donner dans un délai de 3 mois soit jusqu'au 26 novembre 2016.

Nous avons sollicité auprès du Tribunal Administratif de Cergy la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique réglementaire qui pourrait se dérouler entre le 2 janvier 2017 et le 2 février 2017. Cette enquête permettra aux administrés de donner leur avis.

Nous vous rappelons que le dossier porter à connaissance du PLU reste consultable en mairie.

2. Colis des anciens :

La distribution des colis des anciens se fera au cours de la 3^e semaine de décembre. La date sera déterminée ultérieurement.

3. Visite de la crèche d'Hérouville :

Du 15 au 24 décembre 2016 de 16h à 18h30., vous aurez la possibilité de visiter la crèche d'Hérouville, vous pourrez y retrouver les santons de notre village

4. Syndicat intercommunal d'intérêt scolaire (Génicourt-Hérouville-Livilliers) :

La rentrée scolaire 2016-2017 s'est bien déroulée. Les effectifs sur les trois communes sont les suivants :

➤ **HEROUVILLE** : 44 enfants

- Petite Section : 12 ;
- Moyenne Section : 15 ;
- Grande Section : 17.

➤ **LIVILLIERS** : 48 enfants

- CP : 18
- CE1 : 13
- CE2 : 17

➤ **GENICOURT** : 46 enfants

- CM1 : 25
- CM2 : 21

En ce qui concerne les NAP (nouvelles activités périscolaires), le nombre d'enfants inscrit est le suivant :

- ✓ 40 enfants pour HEROUVILLE ;
- ✓ 42 enfants pour LIVILLIERS ;
- ✓ 36 enfants pour GENICOURT.

Coût du fonctionnement du RPI : 318560€ dont **78644,63€** pour la commune de LIVILLIERS

DATE A RETENIR :

La cérémonie des vœux aura lieu le **14 janvier 2017 à 16h**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 23h50

Pour extrait, en Mairie le 29 novembre 2016

Le Maire
Marion WALTER